Montreuil, le 13/05/2009

ACOSS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE

LETTRE CIRCULAIRE N° 2009-047

OBJET: Bénéficiaires du versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Changement d'adresse du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Transports Urbains de BOURGES (SIVOTU)

TEXTE A ANNOTER: Lettre circulaire n° 2005-123 du 24 août 2005

Le Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Transports Urbains de BOURGES (identifiant n° 9301801) nous informe de son changement d'adresse.

Toute correspondance doit désormais lui être envoyée à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Transports Urbains de Bourges SIVOTU 23-31, Boulevard Foch 18023 BOURGES CEDEX

Le Directeur

Pierre RICORDEAU